

du parc Stanley, à Vancouver. Il m'a répondu à l'époque qu'il avait fait procéder à une enquête et m'a promis de m'en communiquer les résultats. Ce rapport est-il prêt? Le ministre peut-il le déposer?

**L'hon. M. Chevrier:** Il faudra que mes fonctionnaires me disent où on en est. Je crois me souvenir qu'on m'a effectivement soumis un rapport. Je serai heureux de le transmettre à l'honorable député.

Quant aux règlements refaits à la suite du désastre du *Noronic*, je puis dire qu'on aura amplement l'occasion de les discuter. J'ignore pourtant à quel moment ce sera possible. J'ai commencé par dire,—l'honorable député s'en souviendra,—qu'on donnerait suite aux vœux du rapport Kellock.

**M. Green:** C'est-à-dire aux nouveaux règlements?

**L'hon. M. Chevrier:** Oui. On a rédigé les règlements, mais ils n'ont pas encore été mis en vigueur. On les a envoyés à tous les organismes intéressés, y compris les armateurs des deux littoraux. Des observations ont ensuite été communiquées, tant à mes fonctionnaires qu'à moi-même, au sujet de ces règlements. Je ne saurais affirmer qu'il y ait ici quoi que ce soit de défini mais on pourra discuter la question à fond.

**M. Green:** Y aurait-il des inconvénients à fournir un exemplaire des règlements proposés aux députés?

**L'hon. M. Chevrier:** Il me faudrait examiner la question, mais je ne le pense pas.

**M. Stuart (Charlotte):** Monsieur le président, je voudrais dire un mot des examens qu'on fait subir aux jeunes et aux vieux qui désirent obtenir un certificat pour exercer leur profession en mer. J'ai eu connaissance de plusieurs cas où ils ont éprouvé des difficultés à cause de l'examen de la vue que leur ont fait subir des fonctionnaires du ministère des Transports.

J'ai appris récemment qu'un jeune homme, âgé de quarante-et-un an, que je connais bien et qui navigue depuis plus de vingt ans, n'avait pu obtenir un certificat pour accomplir une tâche de jour comportant un trajet de quatre ou cinq milles dans chaque direction, à cause d'une défectuosité de la vue.

Ce jeune homme, son père ou, s'il vivait, son grand-père, pourrait se présenter au bureau du gouvernement provincial et obtenir un permis l'autorisant à conduire une automobile, en pleine circulation, à 50, 60 ou 70 milles à l'heure. Cependant, quand il demande la permission de voyager sur l'eau à seulement huit ou dix nœuds, on lui refuse un certificat, à cause d'une imperfection de la vue. Peut-être plusieurs règlements pour-

[M. Green.]

raient-ils être appliqués avec plus de rigueur, mais je crois qu'on devrait surveiller attentivement l'application de celui-ci. On devrait accorder tous les égards aux jeunes gens qui ont passé leur vie sur la mer et qui doivent avoir un certificat.

(Le crédit est adopté.)

Service de la marine—

619. Chenal maritime du St-Laurent—Dragage à forfait du St-Laurent et du port de Montréal, y compris le coût d'administration—Capital—Crédit supplémentaire, \$435,295.

**M. Fraser:** J'aimerais avoir des détails au sujet de ce poste; on n'en mentionne pas. Est-ce que Montréal acquitte certains frais relatifs à l'aménagement du port?

**L'hon. M. Chevrier:** Non.

**M. Fraser:** Elle n'est pas, à cet égard, dans le même cas que Toronto.

**L'hon. M. Chevrier:** A Toronto, la Commission du port est une personne juridique, tandis que Montréal relève du Conseil des ports nationaux. Nous votons des fonds, aux termes de la loi, en vue de la mise en valeur du port de Montréal.

**M. Fraser:** Ce montant de \$435,295 représente-t-il le coût intégral du contrat?

**L'hon. M. Chevrier:** Non.

**M. Fraser:** Quel a été le plein montant du contrat?

**L'hon. M. Chevrier:** Le plein montant du contrat pour l'an dernier a été de \$2,939,500.

**M. Fraser:** Quel est le nom de la société en cause?

**L'hon. M. Chevrier:** *Marine Industries Limited.*

**M. Fraser:** Est-ce du roc ou de la boue?

**L'hon. M. Chevrier:** Les deux.

**M. Fraser:** Là-bas, ce doit être du calcaire.

**L'hon. M. Chevrier:** En effet.

**M. Hatfield:** Ce crédit représente-t-il tous les contrats de dragage adjugés, à l'égard du Saint-Laurent, en 1949-1950?

**L'hon. M. Chevrier:** Je ne suis pas en mesure de répondre à la question, car cela relève du ministère des Travaux publics. C'est la seule division du ministère des Transports qui s'occupe de dragage.

(Le crédit est adopté.)

Service de la marine—

620. Acquisition et réfection de deux navires destinés à la station météorologique "P" de l'océan Pacifique. (Coût estimatif, \$750,000)—Capital, \$165,000.